

AFFAIRE N° 23. - Approbation du marché de gré à gré passé avec l'Entreprise S. B. T. P. C. pour la construction de 3 classes type "ECONOMIQUE" à l'Ecole des Garçons de Sainte Clotilde.

Approbation du contrat d'honoraires passé avec M. PARASKEVOPOULOS pour l'étude et la surveillance des travaux en cause.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de 3 994 413 Frs CFA avec l'Entreprise S. B. T. P. C. pour la construction de 3 classes type "ECONOMIQUE" à l'école des Garçons de Sainte-Clotilde.

Les honoraires d'architecte (M. PARASKEVOPOULOS) s'élèveraient à la somme de 199 721 Frs CFA et la dépense totale serait de 4 194 134 Frs.

Afin de couvrir partiellement la participation communale, je vous demande de m'autoriser à solliciter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique un emprunt de 1 200 600 Frs CFA.

Le financement de l'opération s'établirait donc ainsi :

- Subvention de l'Education Nationale	2 700 000 Frs CFA
- Emprunt à solliciter auprès de la C. C. C. E.....	1 200 600 Frs CFA
- Participation communale (crédits reportés)	293 534 Frs CFA
	<u>4 194 134 Frs CFA</u>

Approuvé
Saint-Louis, le 20 Mai 1969
Bon le préfet
Le Secrétaire Général
Signé : H. Kessler
Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Kerproun